

Édito

Isabelle Rougier
Directrice de la DRIHL



Gérer la crise et anticiper l'après

La DRIHL et l'ensemble des services de l'État en région sont pleinement mobilisés depuis le 16 mars dans la gestion de la crise sanitaire et de ses conséquences pour les personnes en situation de précarité : mise à l'abri de toute personne qui le souhaite, accompagnement des structures pour créer des conditions favorables à la prise en charge des malades, mise en place avec l'ARS d'un dispositif de prise en charge sanitaire dédié, dispositif exceptionnel d'aide alimentaire.

En parallèle, les services de l'État en Île-de-France ont su se réorganiser afin d'assurer au quotidien la continuité de leurs missions en terme d'accès au logement. Rapidement, certaines tâches ont été dématérialisées permettant d'assurer la continuité des droits. La reprise de la production de logement a été de son côté anticipée car elle sera un des axes de la relance et constitue la réponse de moyen terme aux besoins sociaux mis à jour par la crise sanitaire.

Toutes ces actions n'auraient été possibles sans l'implication et la mobilisation des partenaires de l'État – associations, bailleurs sociaux, collectivités territoriales. C'est ainsi toute une chaîne d'acteurs qui a su répondre au défi de la crise pour ne pas laisser les personnes les plus vulnérables au bord de la route et préparer la suite.

Merci chaleureusement à tous ceux d'entre vous qui se sont mobilisés au cours de ces 7 semaines !

L'événement

La DRIHL et ses partenaires mobilisés pour limiter l'impact de la crise sanitaire pour les personnes les plus vulnérables

Depuis le début de la crise, les services de l'État (DRIHL et DDCS) travaillent au quotidien avec les associations afin d'adapter le système d'accueil et d'hébergement et afin d'assurer la bonne distribution de l'aide alimentaire à destination des publics fragiles.

7 343 places supplémentaires financées par l'État ont été ouvertes en Île-de-France à l'attention des personnes sans-abri :

- ▶ 4 984 places d'hôtel permettant la mise à l'abri des personnes qui étaient en situation de rue ;
- ▶ auxquelles s'ajoutent 2 359 places (réparties sur 30 sites) destinées à desservir des centres d'hébergement existants pour faciliter le confinement des malades.

(chiffres au 4 mai)

Les 4 989 places hivernales (dont 2 252 situées à Paris) restent ouvertes durant la crise.

Le Groupement d'Intérêt Public - Habitat et Interventions Sociales (GIP-HIS) a été missionné pour intervenir en complément des SIAO sur une mission d'évaluation sociale des ménages hébergés depuis le 16 mars, afin d'avoir une meilleure visibilité du public mis à l'abri et des besoins d'orientation lors du déconfinement.

Avec l'ARS Île-de-France, s'est organisée une réponse sanitaire à destination des personnes hébergées. Près de 500 places à destination des personnes malades sans hébergement ou ne pouvant rester dans leur centre ont été ouvertes, réparties dans onze structures ainsi que deux centres d'orientation pour personnes vulnérables susceptibles d'être contaminées.

L'ARS a mis en place des équipes mobiles médicales dédiées, capables de réaliser des diagnostics pour des personnes hébergées, vivant en bidonvilles ou en situation de rue. Si besoin, ces équipes mobiles peuvent procéder à un dépistage du covid.

La DRIHL (à Paris et dans les départements de petite couronne) et les DDCS (dans les départements de grande couronne) assurent également la bonne distribution d'une aide alimentaire exceptionnelle. 40 000 personnes bénéficient actuellement de chèques-services dans notre région. Cette distribution s'inscrit en complémentarité de l'offre déjà existante sur les territoires.

Enfin, avec l'ARS, les services de la DRIHL et les DDCS gèrent aussi la répartition et l'acheminement de masques et de gel hydro-alcoolique à destination des structures d'hébergement, de la veille sociale, de l'aide alimentaire et du logement adapté, leur permettant ainsi d'assurer la sécurité de leurs salariés.

Cette gestion de la crise a été possible grâce à un travail partenarial entre les services de l'État et les associations, dont les personnels ont su assurer leur mission dans des conditions parfois très difficiles.





Une mobilisation pour le développement du logement social en Île-de-France qui se poursuit

Chaque service de la DRIHL a adapté ses méthodes de travail à la crise sanitaire afin d'assurer la poursuite de ses missions tout en ajustant au mieux les procédures et dispositifs qui peuvent l'être. Le Service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement (SDAOLH) a notamment travaillé à la mise en œuvre de l'accord de partenariat (2020-2022) signé en septembre dernier entre l'État, l'AORIF et la Banque des Territoires. L'État et ses partenaires cherchent en effet à réunir les conditions d'une campagne d'agrément 2020 réussie malgré la crise sanitaire. Le but est d'atteindre l'objectif notifié à l'Île-de-France pour 2020 de 33 158 logements locatifs sociaux agréés.

Dans des conditions de fonctionnement dégradées, l'État et l'AORIF sont mobilisés pour appliquer l'accord signé au mois de septembre et se baser sur celui-ci pour adapter les activités et les procédures à la crise actuelle. Les grandes lignes directrices de l'accord, dont la dématérialisation, sont plus que jamais d'actualité.

L'État et l'AORIF ont élaboré dans ce cadre une fiche pratique de recommandations sur le maintien des activités de pré-programmation et de pré-instruction des demandes d'agrément de logements locatifs sociaux. Celle-ci décline les différentes adaptations rendues nécessaires par la crise actuelle notamment concernant les 3 grands axes suivants :

- le partage entre bailleurs et services instructeurs des programmations prévues ;
- le déploiement de la dématérialisation de la programmation et de l'instruction ;
- l'agrément des dossiers tout au long de l'année.

L'objectif est d'anticiper la reprise de l'activité après le 11 mai. Au-delà de l'enjeu que représente la production HLM en Île-de-France pour faire face aux besoins sociaux, le bâtiment (construction et réhabilitation) sera au cœur de l'effort de relance économique porté par le Gouvernement.

Bilan des agréments 2019

Grâce aux efforts de l'État, des collectivités territoriales et des opérateurs HLM, le nombre de logements locatifs sociaux agréés en Île-de-France en 2019 s'est maintenu au niveau de 2018. Cette offre nouvelle de 28 594 logements financés est constituée pour près du tiers de logements à destination des ménages les plus modestes (PLAI). Cette offre s'inscrit également dans le cadre d'un rééquilibrage territorial avec une large contribution des communes déficitaires en logements sociaux

L'Île-de-France se situe parmi les premières régions en termes de réalisation des objectifs annuels fixés par le Fonds national des aides à la pierre (FNAP) avec un taux de réalisation moyen de 93 % et un taux de 98 % pour les logements les plus sociaux (PLAI). Ces logements destinés aux ménages les plus modestes constituent le cœur de cible de l'action publique dans le cadre du plan gouvernemental Logement d'abord. 9 231 PLAIs ont été financés en 2019, soit une hausse de 4 % par rapport à 2018.

L'effort de rééquilibrage en faveur de l'offre financièrement la plus accessible se poursuit donc, tout comme le rééquilibrage territorial. Les communes déficitaires en logements sociaux au sens de la loi SRU ont ainsi largement contribué au bon niveau des agréments franciliens : près de 64 % des agréments y ont été délivrés, (68,3 %, pour les PLAIs).

L'État et les acteurs du logement social réunis pour insuffler une nouvelle dynamique à la construction de logements sociaux

Le 9 mars 2020, le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, Michel Cadot, a réuni les acteurs du logement social et les services déconcentrés de l'État francilien afin d'insuffler une nouvelle dynamique à la construction de logements sociaux et présenter les objectifs 2020 en matière d'agrément. Cette séquence s'inscrit dans le cadre de l'accord de partenariat (2020-2022) signé en septembre dernier entre l'État, l'AORIF et la Banque des Territoires.

Michel Cadot a ouvert la séance en rappelant les priorités de l'État régional en matière de construction de logements sociaux. Afin de mieux corréler la programmation des projets à la demande, un effort spécifique doit être apporté au développement de l'offre sur les 3 segments prioritaires que sont :

- l'offre la plus sociale (les PLAIs) ;
- l'offre à destination des étudiants et des jeunes actifs ;
- l'offre de logements de petite taille.

La réalisation de ces objectifs doit également répondre à la logique plus large de rééquilibrage de l'offre de logement social des territoires les plus dotés vers ceux comportant un grand nombre de communes déficitaires et de diversification dans les territoires à fortes concentrations de logements sociaux.

C'est dans cette optique de développement et d'ajustement de l'offre que l'État, l'AORIF et la Banque des Territoires avaient signé le 26 septembre 2019, lors du 80^e congrès HLM, un accord de partenariat (2020-2022). Celui-ci se décline en 6 axes de travail très concrets incluant la simplification des processus d'agrément et de financement des opérations.

La séance de travail a permis de réaliser un point d'étape avec une présentation des premières mesures mises en œuvre, de rappeler le calendrier et également de présenter des nouvelles pistes d'action comme la sensibilisation nécessaire des élus ou encore la mobilisation foncière pour laisser la place à la maîtrise d'ouvrage directe et éviter le tout VEFA qui ne répondrait à la demande.



La continuité des activités des services en charge de l'accès au logement durant la crise sanitaire

Les Unités départementales (UD) de la DRIHL en petite couronne et les DDCS en grande couronne, appuyées par le Service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions (SALPE), maintiennent une continuité d'activité dans le domaine de l'accès au logement des personnes défavorisées.

Les services continuent à proposer des candidats « prioritaires », notamment DALO et hébergés, aux bailleurs sociaux qui se sont, pour une grande partie d'entre-eux, organisés pour instruire les dossiers et tenir des Commissions d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation de Logements (CALEOL) dématérialisées.

Cela permettra de reprendre dès la fin de la période de confinement une activité normale d'attribution (signatures de baux, états des lieux, etc.). Une note conjointe DRIHL-Action Logement-AORIF a été envoyée en ce sens aux bailleurs sociaux dès le début du confinement.

De même, l'ensemble des services départementaux se sont organisés pour que les commissions départementales de médiation (COMED) puissent continuer à traiter, de manière dématérialisée, les recours des ménages pour être reconnus prioritaires et urgent au titre du DALO. Par exemple, 5 COMED dématérialisées se sont réunies à Paris depuis le début du confinement, 3 en Seine-et-Marne et 4 dans les Yvelines.

Comité régional de l'Habitat et de l'Hébergement du 28 février 2020 : une présentation des financements accordés par l'État et la Région en 2019 pour l'hébergement et le logement

Le 28 février 2020, Isabelle Rougier, directrice de la DRIHL, et Pierre Deniziot, conseiller régional d'Île-de-France, délégué spécial chargé du Logement et du Handicap, ont présidé la première séance plénière du Comité régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) de l'année.

LES FINANCEMENTS ACCORDÉS PAR LA RÉGION ET L'ÉTAT POUR L'HÉBERGEMENT ET LE LOGEMENT

Après la présentation des financements régionaux par Pierre Deniziot, Isabelle Rougier a dressé la synthèse des financements accordés par l'État en 2019 pour l'hébergement et le logement.

L'effort global de l'État régional pour l'hébergement et le logement s'élève à 1,46 milliards d'euros (cf. lien ci-dessous). On note un effort croissant de l'État dans le financement de l'hébergement des personnes sans domicile.

Dans le domaine du logement, le nombre d'agrément de logements locatifs sociaux s'est maintenu à un niveau équivalent à celui de 2018, alors que le nombre de logements très sociaux (PLAI) a progressé de 4 %.

PROGRAMMATION 2020 EN MATIÈRE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

La DRIHL a ensuite exposé des objectifs ambitieux en matière de production de logements locatifs sociaux ; un objectif de plus de 33 000 logements agréés (en hausse de 7 % par rapport à 2019) dans une logique de rééquilibrage territorial.

DES DISPOSITIFS INNOVANTS

Enfin, dans l'optique de développer le logement social dans la région, deux dispositifs innovants ont été présentés :

- **Tonus Territoires** : porté par Banque des Territoires, *Tonus Territoires* investira en nue-propriété dans la construction de logements sociaux en zones tendues. Les bailleurs seront usufruitiers de ces logements pendant une période de 15 à 20 ans. Ce dispositif soutiendra la construction de 7 000 logements sociaux en France sur 5 ans, du logement social au très social.

www.banquedesterritoires.fr/tonus



- **L'Organisme national des ventes d'Action logement** : ouvert à tous les organismes de logement social, il est chargé de faciliter et d'accompagner la vente de logements HLM dans les meilleures conditions afin de permettre aux organismes HLM de réinvestir ensuite dans la production de nouveaux logements.

<https://groupe.actionlogement.fr>

Les financements accordés par l'État en 2019 pour l'hébergement et le logement



[Les financements accordés par l'État en 2019 pour l'hébergement et le logement](#)

Un plan de prévention et de traitement pour les quartiers pavillonnaires franciliens fragiles

Le 31 janvier, un séminaire a réuni à la préfecture de région les services de l'État, les représentants d'une quarantaine de collectivités territoriales franciliennes ainsi que différents acteurs intervenant sur l'amélioration de l'habitat. Cette rencontre a été l'occasion de partager le diagnostic des tissus pavillonnaires franciliens élaboré par la DRIHL, et de co-construire un plan d'action pour permettre de répondre aux différents enjeux auxquels sont confrontés ces quartiers.

L'Île-de-France compte 1,5 million de maisons individuelles, représentant 25 % du parc de logements. Ce parc, ancien, est confronté à différentes problématiques : le découpage de certains logements par les marchands de sommeil, la précarité énergétique engendrée par la vétusté des constructions et le vieillissement de la population rendant nécessaire des travaux de mise en accessibilité en sont les trois principaux facteurs.

Un plan d'action mis en œuvre à l'échelle territoriale a été élaboré afin de permettre aux collectivités de cibler les territoires fragilisés et d'orienter l'intervention des pouvoirs publics. Ce plan se structure autour de trois actions :

- la division pavillonnaire à risque et la prévention de l'habitat indigne,
- l'amélioration énergétique du parc,
- l'adaptation des pavillons au vieillissement de la population.

Chacune de ces actions sera accompagnée de campagnes de communication afin d'informer le public sur les différentes aides (aides à la rénovation énergétique, outils d'adaptation de l'habitat, aides d'action logement etc).

[En savoir plus](#)

La DRIHL et l'Institut Régional du Travail Social d'Île-de-France (IRTS) Montrouge / Neuilly-sur-Marne s'engagent ensemble pour le Logement d'Abord

Afin d'accompagner la mise en œuvre de la stratégie du logement d'abord la DRIHL et l'IRTS ont signé une convention de partenariat le 12 février 2020.

Ce premier partenariat en Île-de-France a pour ambition de :

- Développer la formation initiale des étudiants sur les politiques d'accès au logement au travers de sessions de formation dispensées par la DRIHL et ses partenaires.
- Promouvoir et valoriser les dispositifs d'accompagnement social liés au logement financés par l'État auprès des futurs travailleurs sociaux et leur donner envie de s'investir auprès des opérateurs qui les portent : Solibail, qui permet d'offrir un logement « passerelle » vers le logement définitif à des familles, l'accompagnement vers et dans le logement (AVDL) proposé à des ménages considérés comme prioritaires, ainsi que les plateformes départementales d'accompagnement social des familles hébergées à l'hôtel qui se déploient progressivement dans tous les départements d'Île-de-France à compter de cet année. L'IRTS s'engage ainsi à diffuser les offres de stage et d'emploi des partenaires concernés auprès de ses étudiants et la DRIHL à participer aux bourses de l'emploi organisées par l'IRTS.
- Engager des réflexions avec les autres acteurs réseaux des sites qualifiants de l'IRTS, Conseil régional d'Île-de-France, associations, SIAO, etc) sur les enjeux actuels et à venir du travail social particulièrement pour répondre aux besoins de recrutement du secteur de l'hébergement et du logement.

www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/territoires-strategiques-pour-le-developpement-du-a241.html

Publication

03
2020

OFPRUH

Profil des ménages ayant fait une demande au SIAO en 2018
Analyse réalisée à partir des données issues des SI-SIAO

En 2014, la conférence régionale des SIAO franciliens a élaboré une grille d'observation sociale (GOS) pour permettre une « photographie » des ménages ayant sollicité une prise en charge au SIAO et en améliorer ainsi la connaissance.

L'objectif initial de la grille est de fournir aux SIAO, aux opérateurs du dispositif APL et aux pouvoirs publics concernés, des indicateurs quantitatifs et qualitatifs leur permettant d'avoir une connaissance large du public sollicitant un hébergement, un logement adapté voire un logement social dans chacun des départements. La construction de cette grille favorise les échanges entre les SIAO franciliens et offre ainsi une harmonisation des pratiques.

Les travaux présentés sont issus de cette grille d'observation sociale des ménages ayant fait une demande aux SIAO de la région en 2018.

Présent dans chaque département, le service intégré d'accueil et d'orientation est chargé d'organiser et de gérer la demande et l'aide d'hébergement-logement à l'échelle départementale. Il a pour vocation d'empêcher les démarches d'accès à l'hébergement et au logement, de traiter avec équité les demandes, de coordonner les différents acteurs de la vie sociale et de l'accès au logement, et de contribuer à l'observation sociale de leur territoire.

Profil des ménages ayant fait une demande au SIAO en 2018

Cette analyse inédite a été réalisée par l'OFPRUH (Observatoire Francilien des Personnes à la Rue ou Hébergées) à partir des données issues des SI-SIAO.

www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/profil-des-menages-ayant-fait-une-demande-au-siao-a556.html

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION
Isabelle Rougier

RÉDACTION
Christophe Pelletier
avec les services régionaux et départementaux de la DRIHL

MISE EN PAGE
DRIHL, Mission communication